



Le Maire

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de :

- l'Ecole Maternelle René Cassin
- l'Ecole Elémentaire Louise Michel
- l'Ecole Privée Sainte-Anne

Le 12 juillet 2018

N/Réf : DR/2018/07/0462

Objet : Restauration scolaire et garderie  
périscolaire année 2018/2019.

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir sous ce pli le dossier d'inscription aux services périscolaires (à compléter uniquement en cas de changement).

Le règlement intérieur des services périscolaires approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 04-07-2017, reste en vigueur pour l'année scolaire 2018-2019.

Les tarifs restent inchangés à savoir :

✓ **Restauration scolaire :**

\* **Pour les enfants muzolais :**

- **3.48 €** pour un quotient familial  $\leq 300$  € ;
- **3.66 €** QF  $\geq 301$  € et  $\leq 530$  € ;
- **4.07 €** QF  $\geq 531$  € et  $\leq 650$  € ;
- **4.73 €** QF  $\geq 651$  €.

\* **Pour les enfants domiciliés hors Commune : 6.09 €**

\* **Panier repas : 2.04 €**

\* **Adultes : 7.07€**

✓ **Garderie périscolaire :**

- **1,45 €** de l'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 472,59 €,
- **1,75 €** de l'heure pour un quotient familial supérieur ou égal à 472,60 €.

✓ **Garderie pause méridienne : 1,55 €**

Ce service (de 11 h 30 à 12 h 15) est reconduit pour l'année scolaire 2018-2019.

Ces tarifs tiennent compte de la participation de la Commune. Il est précisé que la non présentation du justificatif du quotient familial entraîne l'application du tarif le plus élevé.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Paul CLOZEL

MAIRIE : ☎ 04.75.08.09.79

Fax : 04.75.08.77.42 - E-mail : mairie : [mairie@saint-jean-de-muzols.fr](mailto:mairie@saint-jean-de-muzols.fr)

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à Monsieur le Maire  
2-4 Chemin de Martinot - 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

